

Bulletin Municipal

Mars 2021



Nouveau bulletin municipal
Nouveau Conseil municipal
Création d'un site Internet

Mairie de Mouhers

1 Jardins de la Mairie - 36340 Mouhers
Tél: 02 5430 8128 - Fax: 02 5430 9771

Ouverture du secrétariat

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mail : mairie.mouhers@wanadoo.fr
Internet : mairie-mouhers.fr

MOUHERS

Le mot de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Chers administrés,

Cette année 2020 particulièrement éprouvante est terminée. Année qui marquera tristement notre pays, mais aussi le monde entier.

Mes premières pensées iront vers les familles endeuillées par la disparition d'un être cher, victime ou non de la Covid-19, tant les conditions de deuil étaient encore plus difficiles et douloureuses cette année.

La commune et les associations ont dû malheureusement annuler un bon nombre d'évènements avec vous chers administrés, rencontres importantes pour notre vie sociale.

En l'absence de la traditionnelle cérémonie des vœux du mois de janvier, je profite de cet édito pour souhaiter la bienvenue aux nouvelles familles qui ont choisi de vivre dans notre beau village de Mouhers. Je tiens également à remercier les électeurs et les électrices de m'avoir de nouveau accordé leur confiance, à moi ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal, pour ce nouveau mandat électoral (2020-2026).

En 2020 :

La gestion de la commune a été très mouvementée. Les projets prévus n'ont pas pu voir le jour. En effet, au mois de juin, nous avons subi une chute drastique de nos recettes fiscales (environ 70 000 euros) ce qui a fortement impacté nos ressources donc notre budget. Cette situation nous contraint à réduire les dépenses globales de la commune (fonctionnement et investissement). Les projets prêts à être réalisés ont été stoppés.

En 2021 :

Cette année, le Conseil Municipal envisage de donner la priorité aux projets suivants (en fonction des crédits budgétaires) : l'entretien des bâtiments et du patrimoine et, la réfection de la voirie. Les autres projets avanceront plus doucement et seront réalisés dans la mesure du possible.

Mais gardons un regard positif, porteur d'espérance. C'est bien ensemble que nous avançons le mieux ! J'en suis convaincue. Il nous faut regarder vers l'avenir avec optimisme. Je reste disponible ainsi que l'équipe municipale pour vous rencontrer et répondre à vos différentes interrogations.

Jamais les vœux de santé, de prospérité et de joie n'auront trouvé autant de résonance dans nos esprits. J'espère que l'horizon va s'éclaircir, que nous retrouverons très prochainement nos petits bonheurs du quotidien qui nous manquent tant.

Que l'année 2021 soit plus sereine, plus clémente et chargée d'espoir.

Au nom de tous les élus et du personnel communal, je vous souhaite de préserver votre santé ainsi que celle de vos proches.

Prenez soin de vous.

Bien à vous,

Le Maire,

Barbara Nicolas

Découvrez votre nouveau Conseil Municipal

Elu le 15 mars 2020, le Conseil Municipal de Mouhers est composé de 11 membres.

NICOLAS Barbara	Maire
LARDEAU Samuel	1er Adjoint
GIRAUD Dominique	2ème Adjoint
DEBEURET Jean-Louis	3ème Adjoint
CAYET Arnaud	Conseiller
CHATAIN Marie-Christine	Conseillère
DECHATRE Aurélien	Conseiller
LAMY Claudine	Conseillère
PARNY Bruno	Conseiller
PIGOIS Philippe	Conseiller
RODET Roseline	Conseillère

Le Conseil Municipal se réunit au minimum une fois par trimestre sous la présidence du Maire. Les séances sont publiques. Le Conseil Municipal est un organe de décision: il exprime ce pouvoir par des votes relatifs à toutes les questions qui lui sont soumises. Les élus sont à la disposition et à l'écoute des administrés de la commune.

Délégations aux adjoints au Maire

1er Adjoint Mr LARDEAU Samuel	délégation pour les domaines suivants : finances, urbanisme, responsabilité du parc matériel et des bâtiments communaux, gestion courante
2ème Adjoint Mr GIRAUD Dominique	délégation pour les domaines suivants : entretien général et maintenance des bâtiments communaux, signalisation, gestion de la voirie communale et des espaces verts
3ème Adjoint Mr DEBEURET Jean-Louis	délégation pour les domaines suivants : numérique et communication, inventaire et gestion des stocks du service technique, gestion des réseaux.



Délégués dans les organismes extérieurs

Syndicat des Eaux de l'Auzon	Titulaires	M. LARDEAU Samuel M. CAYET Arnaud
Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Bouzanne	Titulaires Suppléante	M. PIGOIS Philippe Mme LAMY Claudine Mme RODET Roseline
Syndicat de l'Energie de l'Indre (S.D.E.I.)	Titulaire	M. GIRAUD Dominique
Agence Technique Départementale ATD 36	Titulaire	M. PIGOIS Philippe
Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre	Titulaire Suppléant	M. GIRAUD Dominique M. LARDEAU Samuel
Syndicat à Vocation Unique Transports scolaires La Châtre	Titulaire Suppléante	M. DECHATRE Aurélien Mme CHATAIN M-Christine
Comité National d'Action Sociale	Titulaire	M. DEBEURET Jean-Louis
Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry	Titulaires Suppléants	Mme NICOLAS Barbara M. DEBEURET Jean-Louis Mme LAMY Claudine M. PARNY Bruno
Correspondant Défense	Titulaire	M. DEBEURET Jean-Louis
Correspondants Tempête ENEDIS	Titulaires	M. LARDEAU Samuel M. GIRAUD Dominique
Coordination gérontologique du canton de Neuvy-Saint-Sépulchre	Titulaire	Mme RODET Roseline
ADAR-Civam	Titulaires	M. GIRAUD Dominique M. PARNY Bruno

Les Commissions de la Commune

Bâtiments communaux Matériel - voirie – urbanisme	M. LARDEAU Samuel M. GIRAUD Dominique M. DEBEURET Jean-Louis M. CAYET Arnaud M. DECHATRE Aurélien M. PIGOIS Philippe
Bulletin municipal	M. DEBEURET Jean-Louis Mme CHATAIN Marie-Christine
Gestion du Personnel communal	M. DEBEURET Jean-Louis Mme LAMY Claudine Mme RODET Roseline
Jeunesse - sports - festivités	M. CAYET Arnaud M. PIGOIS Philippe Mme LAMY Claudine M. PARNY Bruno Mme CHATAIN Marie-Christine

Actualité de la commune

D'un bout à l'autre de l'année 2020



Mardi 25 février 2020, pot de départ d'Hubert

Les Conseillers départementaux, le Conseil municipal, les collègues, la famille et les amis se sont retrouvés pour la cérémonie de départ en retraite d'Hubert Brouillard. La Médaille d'Honneur régionale, départementale et communale, Échelon Argent, lui a été remise à cette occasion. C'est la juste récompense de la qualité du travail accompli au service de la commune durant ces vingt-six dernières années en tant qu'agent de maîtrise au service technique de la commune, poste qu'il occupait depuis 1993.

Madame le Maire et la municipalité lui ont souhaité de profiter pleinement de cette retraite bien méritée et de cette nouvelle vie auprès de sa famille.

Une "box Week-end gourmand" ainsi qu'un livre "Himalaya" écrit par Michel Barbaud, auteur résidant à Bonnavoix, lui ont été offerts à cette occasion

Juin 2020 – Maison du bourg réhabilitée



Les travaux de réhabilitation de la "maison de Pauline" sont terminés. Totalement rénovée et équipée intérieurement, l'extérieur et ses abords sont devenus particulièrement accueillants.

Gérée par l'OPAC, elle a été mise en location pour la plus grande satisfaction d'un jeune couple de la commune qui s'y est installé.



Décembre 2020 - Prix du Concours des maisons fleuries

Nos plus vives félicitations à Sandrine BRUNAUD, notre couturière résidant à Bonnavoix, qui a reçu son prix pour le concours 2020 des maisons fleuries.

CONCOURS VILLES, VILLAGES, MAISONS ET FERMES FLEURIS

PALMARES 2020

Canton de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE

Madame Marie-Jeanne LAFARCINADE

Monsieur Michel BLIN

MOUHERS

Madame BRUNAUD Sandrine
9 route de la Bouzanne Bonnavoix

1ère Catégorie 1er prix



Les illuminations de la commune

Comme chaque année pendant la période des fêtes de fin d'année le centre bourg s'est illuminé et a brillé de tous ses feux pour le plus grand plaisir des habitants et des visiteurs.

Un grand merci à nos agents communaux, Daniel et Christophe, pour la mise en place de tous ces décors.

Le 13 décembre 2020 – 20^{ème} Marché de Noël de la commune

L'association ELM et la Municipalité ont pu organiser, dans le respect des règles sanitaires, la 20^{ème} édition du marché de Noël. L'évènement s'est déroulé dans d'excellentes conditions par un temps très clément avec une vingtaine d'exposants.



Ce même 13 décembre 2020 – Noël des enfants

Le Père Noël tenait audience cette année dans la salle du Conseil Municipal, mise à sa disposition par Madame le Maire, pour recevoir un à un les quinze enfants de la commune afin de leur remettre leurs cadeaux et un joli paquet de friandises.

Cette année, pour des raisons sanitaires, le spectacle ainsi que le goûter des petits n'ont pas pu être proposés. Espérons que l'année 2021 sera propice à reprendre nos traditions.

Distribution des colis aux aînés de la commune

Avec un peu de retard les colis ont été distribués aux personnes de plus de 75 ans.

Les évènements "prévus" dans la commune en 2021

- Dimanche 27 juin 2021 : Méchoui de la Saint Jean (organisé par le Foyer Rural)
- Juillet 2021 : Soirée entrecôtes, date à déterminer (organisée par le Comité des Fêtes)
- Samedi 4 décembre 2021 : Concours de belote (organisé par le Foyer Rural)
- Dimanche 12 décembre 2021 : 21^{ème} Marché de Noël de la commune (organisé par l'association ELM et la municipalité)
- Décembre 2021 : Noël des enfants de la commune, date à déterminer (organisé par la municipalité, animation Comité des Fêtes)

Fonctionnement et entretien

Les travaux d'entretien des bâtiments municipaux et du cimetière vont se poursuivre tout au long de l'année 2021.

Voirie: En 2020 l'entretien de la voirie a consisté essentiellement dans la réalisation "d'emplois partiels", pose d'enrobé à froid pour combler les dégradations et nids de poules qui ont pu se former sur les routes de la commune.

Sur les conseils du service du département ATD 36 (conseil en voirie) des demandes de devis ont été faites pour la réfection de certaines voies communales.

Acquisitions et investissements: compte tenu d'une situation financière plus contrainte que dans les années précédentes, les investissements éventuels seront étudiés par la municipalité, en fonction des priorités, lors des travaux d'élaboration du budget.

Eclairage public municipal: dans un souci d'économies, l'extinction de l'éclairage public est porté à 22H00 sur l'ensemble du territoire communal.

Annonces



A louer appartement Type T4

Un appartement de 82,86 m² au prix de 420 € mensuel. S'adresser à la mairie pour informations.

Les demandes de location doivent être faites auprès de l'OPAC qui effectue la gestion de nos appartements.

OPAC DE L'INDRE – 90 avenue Charles de Gaulle

36000 Châteauroux

Tel : 02 5460 2000



À louer locaux commerciaux

Bâtiment central de l'ancienne école

Bureaux à usage commercial au bourg de Mouhers.

Pour plus de renseignements,

S'adresser à la Mairie : 02 5430 8128



En vente

La Communauté de Communes Val de Bouzanne met en vente, auprès des particuliers, des bacs poubelles (d'occasion et révisés) pour stocker des ordures ménagères. Les conteneurs disponibles sont d'un

volume utile de 120L au tarif de 25€

Contactez le secrétariat de la CDC,

Tel : 02 5431 2006.

Le Tri sélectif dans la commune

Les douze communes de la CDC du Val de Bouzanne ainsi que la commune de Bouesse ont adopté un nouveau mode de tri sélectif.

Le point de tri sélectif unique de la commune est situé à la sortie de Mouhers sur la RD38, Route de Neuvy St Sépulchre, près du carroi de Saint Antoine.



La collecte se fait dans des colonnes de 4m3.

Les colonnes vertes sont réservées aux verres, les colonnes jaunes aux emballages et les colonnes bleues aux papiers, journaux et publicités.

Les autres types de détritux doivent être impérativement déposés, les jours ouvrables, à la déchetterie de la CDC à Neuvy St Sépulchre.

Faisons preuve de civisme, c'est à ce prix que nous pourrons "ensemble" garder l'espace de tri sélectif de la commune propre, fonctionnel et sans danger (tessons de verre non ramassés, entre autres).

L'espace de déchets verts situé sur la plateforme des ateliers municipaux de Mouhers est exclusivement réservé aux services techniques de la commune.

Ordures ménagères

Ramassage 1 fois par semaine, le jeudi, soit au pas de porte, soit aux points propres.

Les poubelles doivent impérativement être sorties la matin à 6h30, et à 5h30 l'été.

Lorsque le jeudi est un jour férié le ramassage a lieu la veille, le mercredi.

Collecte des encombrants : Sur demande au secrétariat de la Mairie.

Déchetterie de la CDC

Située au Carrefour de Fay, elle est à la disposition des habitants de la commune, n'hésitez donc pas à y déposer les déchets listés sur son panneau ci-contre, à l'exclusion des médicaments et des pneus.

Une benne est disponible pour y déposer des meubles.

Les branchages sont broyés régulièrement et les broyats sont mis à la vente pour 5€ par sac. Le sac conteneur de 216 litres, s'il vous est nécessaire, est vendu 5€. Le règlement se fait par chèque au titre du Trésor public.

Pendant cette période, pour des raisons sanitaires, il est demandé d'amener ses propres outils, pelles et fourches.

Pour obtenir une carte d'accès à la déchetterie s'adresser en mairie de Mouhers.



ACTUALITÉS

COVID 19

Distribution de masques: deux distributions ont été organisées par la municipalité. Devant l'urgence de la situation sanitaire, et la pénurie de masques dans le commerce, la commune a offert des masques en tissu de fabrication locale (Châtillon Sur Indre) qui ont pu être distribués en juin dernier aux adultes et aux enfants. Une seconde distribution a eu lieu avec des masques offerts par le département.

Soutien à la population: l'équipe municipale souhaite apporter tout son soutien à la population, ainsi les personnes de 75 ans et plus ont-elles été contactées pour leur proposer une assistance quant aux démarches en vue de la vaccination.

MISSION LOCALE INDRE SUD (MLIS)

Durant la crise du Covid-19, les Missions Locales sont mobilisées pour maintenir la dynamique d'insertion des jeunes. Les 3 Missions Locales de l'Indre ont adapté leurs modalités d'accompagnement des jeunes.

Dans ce cadre la Mission Locale Indre Sud accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans l'insertion sociale et professionnelle.

Elle accueille, répond, et apporte des solutions en terme d'emploi, de formation, de stage, de transport, de logement, de santé, de loisirs, de droits et d'aides financières.

Contacts:



MLIS – Le Blanc / Argenton / La Châtre

28, rue Grande Ville Basse 36300 Le Blanc

Tel: 02 5437 2727

Mail: ml.indre.sud@orange.fr

[Facebook.com/Mission-locale-Indre-Sud](https://www.facebook.com/Mission-locale-Indre-Sud)

[Instagram.com/mlis36/](https://www.instagram.com/mlis36/)

Antenne d'Argenton Sur Creuse

1 Rue des Ecoles

36200 Argenton Sur Creuse

Tel : 02 5424 0650

Antenne de La Châtre

1 Rue Maurice Rollinat

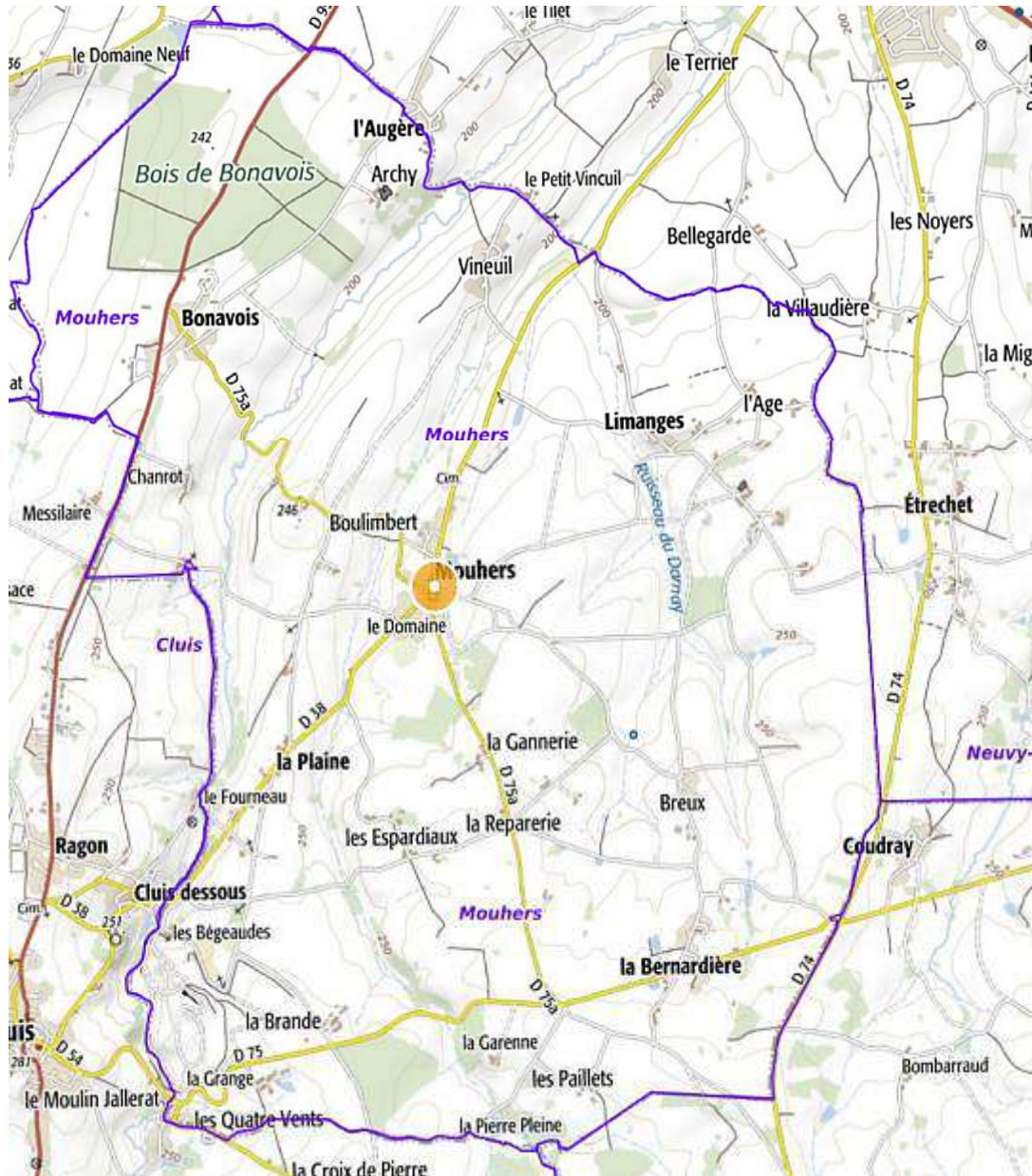
36400 La Châtre

Tel : 02 5448 2970

La Mission Locale Indre Sud (MLIS) assure une permanence les 1ers et 3èmes mardis du mois, sur rendez-vous uniquement, à la Communauté de Communes 20 rue Emile Forichon – 36230 Neuvy St Sépulchre – Tel 02 5448 2970

Recensement de 2020

Quelques chiffres issus du dernier recensement:



La population de Mouhers était de 250 habitants au recensement de 1999, de 242 en 2006, de 234 au recensement de 2020, et 229 au 1^{er} janvier 2021.

La densité de population du village est de 13.81 habitants par km².
La commune compte 34 familles avec enfants.

Le nombre de logements sur la commune a été estimé à 175.
Ils se composent de 108 résidences principales, de 27 résidences secondaires ou occasionnelles ainsi que de 40 logements vacants.

Le nombre d'entreprises présentes dans la commune est de 54, auto-entreprises comprises.
Le taux d'activité de la population est de 73% (contre 74% dans l'Indre).

Etat-civil

Naissance en 2020



Lalie LARDEAU-GUERY, le 18 juin 2020

Mariage en 2020



Mr Michaël RENAUD et Melle Dolores FERREIRA, le 26 septembre 2020

Décès depuis début 2020

Personnes décédées inhumées au cimetière de Mouhers, et
personnes décédées nées à Mouhers, et inhumées en d'autres lieux.

Mme Odette BISCHOFF née HYMBERT, le 22 janvier 2020

M. André BRÉ, le 07 mars 2020

M. Daniel BARRAUD, le 22 mars 2020

Mme Andrée FAUCHON, le 05 avril 2020

M. Marc MASSÉ, le 11 avril 2020

M. Bernard AUFRÈRE, le 11 avril 2020

Mme Simone YVERNAULT née THIBAUT, le 17 avril 2020

Mme Yolande CARTERON, le 12 mai 2020

M. Francis FURNE, le 21 juin 2020

Mme Véronique FAUGUET née LAVENU, le 22 juin 2020

M. Guy DUDEFFEND, le 06 juillet 2020

Mme Christiane LAVENU née GUICHARD, juillet 2020

M. Jean IMBERT, le 10 août 2020

Mme Paulette LORILLOUX née DESAIX, le 13 novembre 2020

M. Jean LARDEAU, le 07 décembre 2020

Mme Jacqueline GONIN née GRANGER, le 17 décembre 2020

Mme Hélène DUDEFFENT, le 19 décembre 2020

Mme Marie AUFRERE, le 22 décembre 2020

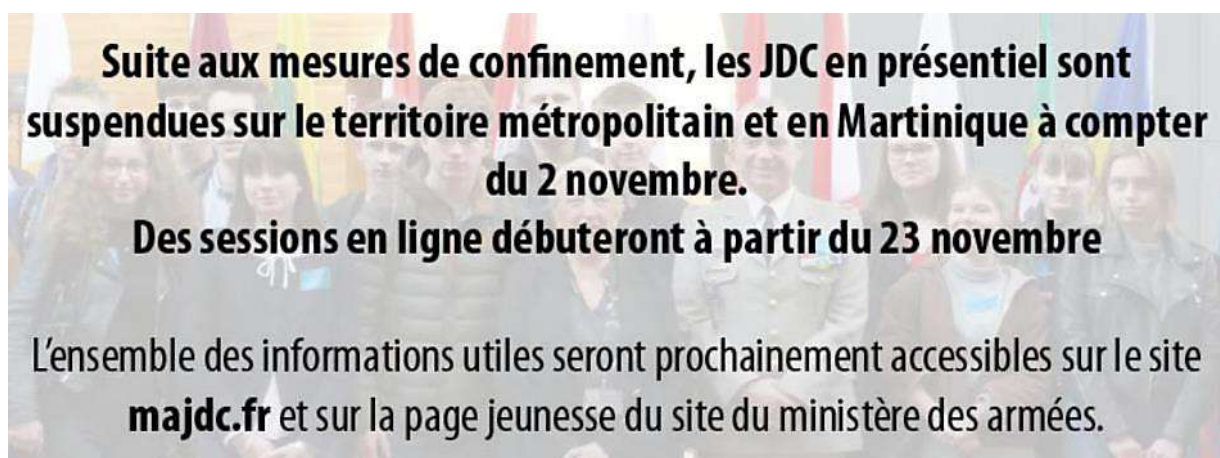
M. André BALLERE, le 14 janvier 2021



Les Journées Défense et Citoyenneté (JDC)

Garçons et filles, vous avez 16 ans, pour obtenir toutes les informations sur "ma Journée Défense et Citoyenneté" il suffit d'accéder au site majdc.fr 4 mois après votre recensement à la mairie, ce site vous permettra de :

- Préparer votre JDC, actuellement en sessions en ligne (le présentiel est suspendu).
- Identifier votre CSN (Centre du Service National) pour les résidents de Mouhers il s'agit du CSN d'Orléans
Mail: csn-orleans.sec.fct@intradef.gouv.fr
Tel: 09 70 84 51 51



ONAC VG – Le Bleuets de France



Compte tenu des nouvelles directives préfectorales et gouvernementales relatives aux mesures sanitaires, les collectes au profit du Bleuets de France sur la voie publique sont actuellement suspendues.

Les dons par Internet sont possibles à l'adresse : [ONACVG \(onac-vg.fr\)](http://ONACVG.onac-vg.fr)

Ou par chèque à :

ONACVG

Agence comptable principale

Hôtel national des Invalides

129 rue de Grenelle

CS 70780

75700 Paris cedex 7

DÉTENTEURS DE PORCS OU DE SANGLIERS

DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine. La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons, conformément à la réglementation en vigueur, de :

1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire dès 1 seul porc ou sanglier depuis le 1^{er} janvier 2019.

La déclaration est à faire auprès du GDMA - 4 rue Robert Mallet Stevens - CS 60501 36018 CHATEAUROUX Cedex.
Tel : 02 54 08 13 80 - mail : contact@gdma36.fr

2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas ou autres déchets de cuisine.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...).
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'une zone infectée*.
- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains (passage par le sas sanitaire) avant d'entrer en contact avec vos animaux.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact depuis moins de 48 h avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse).
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse.
- Pour les élevages commerciaux : participez à une formation biosécurité réglementaire (contacter votre vétérinaire, OP, GDS, Association sanitaire porcine régionale ou Chambre d'agriculture).

3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (> 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, ou mortalité anormale → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir
www.platforme-esa.fr

* Pays concernés au 16/09/2019 sur le continent européen : Belgique, Bulgarie, Roumanie, Espagne, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Slovaquie et Ukraine









Détenteurs de porcs et sangliers :

à titre professionnel, ou à titre de consommation familiale, dès 1 porc ou sanglier, obligation de déclaration dans le cadre de la protection contre la propagation de la peste porcine africaine (PPA), à l'organisme suivant :
GDMA

4 rue Robert Mallet Stevens
CS 60501
36018 CHATEAUROUX Cedex
Tel : 02 5408 1380
Mail : contact@gdma36.fr



Gestion des animaux domestiques : Services I-CAD Informations utiles

Le fichier national d'identification I-CAD

pour toutes les démarches liées à l'animal

www.i-cad.fr
Centre d'appels : 09 77 40 30 77 coût d'un appel local - non surtaxé
contact@i-cad.fr

112-114 avenue Gabriel Péri
94246 L'Hay les Roses cedex

www.identifier-mon-animal.fr

Le site de référence qui réunit toutes les informations concernant l'identification des animaux carnivores domestiques

Fichier national d'identification des animaux domestiques I-CAD

Document :

Le Certificat Provisoire d'Identification, rempli par le vétérinaire

Perte d'un animal :

Sans identification, un animal et son propriétaire sont inconnus du Fichier Animal trouvé :

Une fois le numéro d'identification connu, rapprochez-vous d'I-CAD pour rechercher le propriétaire

Adresse

I-CAD 112 - 114 avenue Gabriel Péri
94246 L'Hay-les-Roses Cedex
Tel : 09 77 40 30 77
Mail : contact@i-cad.fr

La MARPA (annonce de la MSA)

La MSA Berry-Touraine accompagne un réseau de 17 MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie) sur les départements de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et de l'Indre.

Les MARPA mettent à disposition des appartements individuels dans un cadre paisible et verdoyant. Les MARPA sont des résidences "autonomie" qui accueillent des personnes âgées autonomes, seules ou en couple, qui ne peuvent plus ou qui n'ont plus l'envie de vivre chez elles.

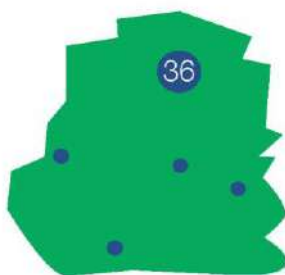
Des seniors de votre région pourraient être intéressés par ce type d'hébergement et de services ; n'hésitez pas à leur transmettre l'information pour qu'ils prennent contact avec la MARPA la plus proche.

MARPA "DES ERABLES"

13 bis rue Pasteur
36120 ARDENTES
02 54 36 90 90

MARPA "LES HIRONDELLES"

28 place du Champ de Foire
36220 MARTIZAY
02 54 39 37 51



MARPA "LE GRAND PRÉ"

20 Route de la Ganne
36170 ROUSSINES
02 54 47 15 86

MARPA "LA DEMEURE AYGULFINE"

6 route de la Roacherie
36120 SAINT AOUT
02 54 36 35 64

La Chambre d'Agriculture de l'Indre mobilisée pour les producteurs fermiers.

Des produits locaux et de saison directement des producteurs aux consommateurs.

Communication de Mr Robert CHAZE, Président de la Chambre d'agriculture de l'Indre :

"En raison du contexte actuel lié à l'épidémie de coronavirus, les producteurs fermiers se trouvent fortement pénalisés dans la commercialisation de leurs produits.

Beaucoup d'entre eux proposent différentes possibilités de vente directe auprès des consommateurs : magasin à la ferme, système de livraison, commandes, rendez-vous ..., Pour aider ces producteurs, la Chambre d'agriculture de l'Indre, consciente de ces difficultés, a décidé de mettre en place un outil de communication à destination des consommateurs.

Une page spéciale sur le site Internet de la Chambre d'agriculture recensera la liste des producteurs, les lieux et modalités de vente de produits locaux afin de permettre une mise en relation entre les consommateurs et les producteurs.

<https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/chambre-dagriculture-de-lindre/producteurs-fermiers-36>

Nous comptons sur la solidarité, et la vôtre particulièrement, pour informer l'ensemble des habitants de l'Indre et diffuser largement ce lien (site internet, Facebook, twitter, etc.) et dans vos différents réseaux." Robert CHAZE

Actualité du Pays de La Châtre en Berry

Le projet de création d'un Parc Naturel Régional Sud Berry

Le projet de création d'un PNR (Parc Naturel Régional) incluant le Pays de La Châtre en Berry et le Pays Berry Saint-Amandois a dépassé le stade de la simple idée. Les deux pays ont engagé le processus de création, suite à l'accord de la Région Centre-Val de Loire de les accompagner financièrement dans ce projet.

Site Internet de la commune

Le site officiel de la commune de Mouhers est accessible à l'adresse mairie-mouhers.fr



Le site Internet de la commune de Mouhers, se veut un outil de communication aussi complet que possible. Il vous présente les actualités de la Commune, des informations concernant la Communauté de Communes du Val de Bouzanne et le Pays de La Châtre. Il permet aux nouveaux venus, mais aussi à tous ceux qui sont partis et veulent garder leurs racines dans la commune, à s'intéresser à notre village de Mouhers avec son histoire, ses hameaux et ses lieux remarquables.

Des rubriques vous informent du fonctionnement de la municipalité, vous permettent d'accéder aux comptes-rendus du Conseil Municipal publiés depuis le début de ce mandat, ainsi qu'aux dernières éditions du bulletin municipal.

Le site vous donne l'agenda de la vie locale et associative. Il vous permet d'accéder aux différentes démarches administratives, y compris celles relevant de l'urbanisme et de l'état-civil. Venez le visiter, nul doute qu'il prendra place parmi vos favoris.

Rubriques que vous pourrez parcourir sur le site officiel de la commune de Mouhers:

La commune	Découvrir Mouhers – Circuits de randonnées pédestres et à vélo Lieux remarquables de la commune - Photos anciennes
La municipalité	Conseil municipal / accès Site Élus 36 – Délégués et commissions Etat-civil - Concessions funéraires
La vie locale	Les associations – Rubrique de nos éleveurs – lignes de bus Rémi Gites – Services à la personne – J'arrive à Mouhers – N° utiles
Intercommunalité	CDC Val de Bouzanne – Ecoles et collège de Neuvy et de Cluis Gymnases de la CDC – Pays de La Châtre - Société pomologique
Accès rapides	Portail du Berry – Portail de l'Indre - Portail de la CDC Actualités de la commune – Plans, carte voirie, Googlemaps Démarches administratives – Urbanisme – Bulletin municipal Location salles municipales – PV du Conseil municipal Professionnels de santé de Neuvy et Cluis – N° d'urgence

Urgences et Numéros utiles

15	SAMU
17	Police/Gendarmerie
18	Pompiers
112	N° d'appel d'urgence européen
114	N° d'urgence personnes sourdes et malentendantes (fax ou SMS)
115	SAMU Social/secours aux sans abris
119	Enfance maltraitée
3624	SOS médecins
3919	Violences conjugales
116 000	SOS enfants disparus

Serveur interbancaire d'opposition

des cartes bancaires	0892 705 705
Gendarmerie Neuvy	02 5406 2890

EDF de l'Indre 09 6936 6666

Eaux de l'Auzon 02 5431 2661

SPA de l'Indre 02 5434 7427

CPAM de l'Indre 3646

Allo Service public 3939

Pôle emploi 3949

CPAM (sécurité sociale)

Point sécu à La Châtre, 13 rue d'Olmor
Ouvert tous les vendredis. Tél. : 0 820 849 361
<https://assure.ameli.fr>

La Poste à Cluis

Ouverte LMMJV de 13h30 à 16h00
Samedi de 9h30 à 11h30
Fermée le matin
Départ du courrier : 15h30 tous les jours
12h00 le samedi
Tél : 02 54 31 24 00

Cabinet médical à Cluis

Dc Elena PIRAMPEL
Dc Ana-Cristina HODINA
Maison médicale de Cluis
15 rue du 19 mars 1962
Tél. : 02 54 31 21 90
Ouverte les Lundi, Mardi, Jeudi,
Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h
Ouverte le Mercredi de 8h à 12h

Infirmiers à Cluis

Claude et Ghislaine MINET
26 rue du Pont Paillard.
Tél : 02 5431 2750
Tél : 02 5447 7289
Mme CHAREYRE
Rue Grande
Tél : 06 0843 6486

Pharmacie à Cluis

BRÉ-GOUNEAU
1 place Marché
Tél. : 02 5431 2095
du lundi au vendredi: 9h00 - 12h30
et 14h30 - 19h30
samedi: 9h00 - 12h30 (sauf garde)

Service des eaux de l'Auzon à Cluis

20 rue de la Croix de la Mission
Secrétariat ouvert de 8h à 12h
du mardi au vendredi
et de 8h30 à 12h00 le samedi.
Tél. : 02 54 31 26 61

Gendarmerie de Neuvy Saint Sépulchre

Tél. : 02 54 06 28 90
22 Rue Maréchal Joffre 36230
Neuvy-Saint-Sépulchre

La Poste à Neuvy

2, Rue Gardie Et Bois la Reine
Tel: 3631 (plateforme de la Poste)
Lundi à vendredi : 9h00 à 12h00
et 14h00 à 17h00
Samedi de 9h00 à 12h00

Cabinet médical à Neuvy

Dc RUIZ – GARNIER
BOYER - PORTIER
22 Avenue de Verdun
Tel : 02 5430 8432

Cabinet infirmier à Neuvy

18bis Avenue de Verdun
Tel: 02 5430 8210
Infirmières conventionnées
Laurence MOULIN - Katy BRIDIER
Fanny RICHARD – Sophie MERCIER

Pharmacie à Neuvy

BECAT
5 Rue Emile Forichon
Tel : 02 5430 8011
du lundi au vendredi: 9h - 12h et 14h - 19h
samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h